

## CNAS du 5 octobre 2020

### *Déclaration liminaire*

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans ce CNAS après plus de deux ans de tergiversations, de questionnements, d'attente insupportable et surtout de sources d'inquiétude pour les personnels des sept associations et plus généralement pour tous les acteurs de l'action sociale.

Dans la même période, le gouvernement a continué à maltraiter les fonctionnaires en ne leur offrant comme seule perspective d'avenir que le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions de postes et les mobilités forcées. De même, l'action sociale a continué à subir des coupes budgétaires dans ses crédits, restreignant de fait les prestations à destination de tous les agents au travers des budgets des associations notamment.

**FO Finances** rappelle qu'une politique d'action sociale ministérielle ambitieuse et de qualité doit nécessairement passer par un budget à la hauteur des besoins des agents et le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisants pour son animation.

Durant ces deux années, audits et rapports se sont accumulés, sans qu'un diagnostic partagé

puisse émerger, non seulement avec les fédérations mais également entre les différents auteurs de ces écrits.

Au travers des documents reçus pour cette séance, ce sont des évolutions majeures qui nous sont présentées : le réseau local, l'avenir du parc de l'EPAF, la gouvernance et les prestations.

Votre projet réorganise le réseau des délégations à l'échelon régional, avec comme pilote les responsables des structures régionales d'appui (SRA), ex correspondant CHORUS. De fait la mission des délégués est redéfinie. Ce schéma n'est autre que l'aboutissement de votre réforme de 2011 que nous avons dénoncée en son temps.

Rappelons qu'à l'arrivée de Chorus, les délégués ont dû s'adapter à travailler autrement, certaines mises à disposition n'ont pas été renouvelées et les départs en retraite n'ont pas été remplacés. Les fonctions de délégué et d'assistant de délégation ont été modifiées en profondeur : l'échelon CHORUS a créé un flou dans la gouvernance. Ces personnels l'ont perçu comme une remise en question de leurs compétences et de leur technicité.

Pour notre fédération, cette réforme initiait le démantèlement du réseau de l'action sociale ministériel par la réduction de moyens humains et financiers !

Le réseau départemental a pour finalité d'être au plus près des agents et des services économiques et financiers. La régionalisation est à cet égard un contresens, qui plus est, en désaccord avec le discours gouvernemental sur les territoires.

Votre projet en fait ne peut être déconnecté des travaux en cours au niveau de la fonction publique, où nous le savons le maître mot est la mutualisation des moyens et des crédits de l'action sociale.

Une telle orientation est inconcevable pour notre fédération et serait une trahison vis à vis de nos aînés qui l'ont construit, souvent dans la lutte et par des grèves, comme en 1989, ce qui fait l'honneur et l'attractivité de notre ministère, même s'il reste bien des points à améliorer.

Cette restructuration aura d'autre part un impact important pour les personnels implantés dans les délégations départementales, dont un certain nombre sont sous statut « centrale » avec bien peu de postes de reconversion possibles dans le département.

Bien d'autres questions se posent au vu de votre projet : le lien hiérarchique des délégués, le rôle et l'avenir des CDAS entre autres.

Vous n'avez pas attendu ce CNAS pour prendre de façon unilatérale la décision de gérer au niveau régional les crédits espaces repas (ex coins repas). Vous instituez de fait un arbitrage entre départements au niveau régional sans concertation avec les représentants syndicaux et en opposition avec votre note d'orientation pour 2020.

Au final, ce sont encore les agents qui risquent de subir une dégradation de la prestation, notamment si une dépense d'équipement leur est refusée, là où jusqu'ici elle était rapidement acceptée et engagée par l'échelon local du CDAS.

Pour **FO Finances**, l'action sociale ministérielle se doit d'avoir un réseau départemental, son maintien est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel où de multiples restructurations sont en cours.

La seule justification apportée à votre projet est encore une fois, une approche budgétaire pour supprimer des emplois et des crédits.

Pour le parc EPAF, votre projetez la fermeture et la vente de sites, en recentrant l'activité dans le domaine de vacances loisirs sur la réservation de

séjours auprès de prestataires externes.

**FO Finances** rappelle les incohérences de votre politique immobilière de ces dernières années avec l'achat d'un centre pour la première fois en collaboration avec un autre ministère et le rachat à La Réunion d'un autre centre, qui s'avère un gouffre financier, ce qui était prévisible si d'autres considérations n'étaient pas rentrées en ligne de compte dans la décision.

Dans le même temps, vous refusez d'effectuer les investissements indispensables pour réhabiliter le parc existant sur l'ensemble du territoire.

Les premières victimes de cette gestion calamiteuse sont encore une fois les agents, qui non seulement vont connaître une offre restreinte et non prioritaire mais qui plus est en forte augmentation tarifaire.

De plus, à l'aube d'une crise économique sans précédent, il nous paraît fort malencontreux de mettre en vente ce parc immobilier, alors que le marché est aujourd'hui totalement saturé. **FO Finances** rappelle son attachement au maintien de résidences EPAF et dénonce la volonté de l'administration de recourir uniquement à des prestataires.

Nous réaffirmons qu'une réforme de la gouvernance est une nécessité. Vous conviendrez de notre constance sur cette position, bien isolée hélas, puisque les conclusions des rapports et audits n'ont fait que confirmer notre appréciation sur la gouvernance mise en place voilà maintenant 15 ans.

Par contre, nous avons de façon tout aussi constante, limité cette gouvernance au champ des trois associations AGRAF, ALPAF, EPAF.

Vous retenez la création d'une structure faitière de type fédération d'associations comprenant les 7 associations ministérielles (AGRAF, ALPAF, EPAF, ATSCAF, CFMS, coopérative et place des arts), ce que nous rejetons.

Tous les rapports et audits, concluent sur la nécessité de clarifier et de simplifier cette gouvernance.

En réponse vous présentez un projet qui rajoute une strate administrative, sans pour autant en clarifier les contours, si ce n'est là encore pour envisager une mutualisation des postes donc une suppression d'emplois.

Aucune réponse sur le rôle que vous comptez

faire jouer aux fédérations syndicales dans la nouvelle structure.

Aucune réponse sur le maintien des représentants des usagers dans les trois associations.

Aucune réponse sur l'indépendance des quatre autres associations et le devenir des agents détachés dans celles-ci.

Aucune réponse sur l'extension du champ de compétence de l'AGRAF sur l'ensemble du territoire.

Aucune réponse sur le maintien de la restauration à la DGFIP dans le cadre du NRP (nouveau réseau de proximité) notamment.

En résumé, votre projet ne répond à aucune revendication de notre fédération.

- Maintien des trois associations indépendantes et autonomes,
- Aucun plan social dans les associations,
- Amélioration des prestations,
- Maintien d'un réseau au plus près des agents à savoir au niveau départemental,
- Création de poste d'assistant de délégation là où certaines délégations en sont dépourvues,
- Maintien du lien hiérarchique des délégués avec SRH3 et non par les SRA,
- Maintien d'une offre vacances-famille et vacances-enfants riche et variée, à des tarifs sociaux.

**Au fil des ans et des générations, parfois au travers de luttes sociales et de grèves comme en 1989, les personnels avec l'appui des fédérations syndicales ont construit une action sociale ministérielle aujourd'hui enviée et disons-le jalouée.**

**Votre projet de réforme est une remise en cause de tout ce qui a été gagné par les agents depuis plus de 30 ans.**

**Au-delà d'une réforme sous le prisme budgétaire, dont nous avons hélas l'habitude depuis plusieurs années, c'est une étape à peine masquée de la dilution de l'action sociale ministérielle dans l'interministérialité.**

**Les agents nous font remonter leur opposition à ces projets, c'est pourquoi **FO Finances** sera à leurs côtés pour d'éventuelles actions.**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ**

**DE L'ACTION SOCIALE SUR :**

**<http://www.financesfo.fr/>**



**Rubrique ACTION SOCIALE**